

# COMMUNE DE LACHAMP-RIBENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Exercice : 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de BONNAL Nathalie, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 - Représentés : 1 - Votants : 14

Date de convocation : 10/10/2023

Présents : BONNAL Nathalie, Maire, PASCAL Gilles, Maire-Adjoint, RAYNALDY Alain, Adjoint au Maire, RAYNAL Sébastien, Conseiller municipal, GACHON Floriane, Adjointe au Maire, MOULIN Marianne, Conseillère municipale, HÉLIAS Céline, Conseillère municipale, SUDRE Christelle, Conseillère municipale, PIC Bruno, Conseiller municipal, COURANT Benoît, Conseiller municipal, BRINGER Patrice, Conseiller municipal, COMPEYRON Alain, Conseiller municipal, JACQUES Sébastien, Conseiller municipal.

Absents : VANOVERMEIRE Jeanne, Conseillère municipale.

Représentés : GODÉRIAUX-LEDROU Luc, Conseiller municipal.

Secrétaire : PASCAL Gilles est élu secrétaire de séance.

## Objet : DM-2023-004

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
014 - 7489	Reverst, restituté sur autres attribut°	0,00	1 735,00
011 - 6251	Voyages et déplacements	0,00	1 007,49
7381 ()	Taxes additionnelles droits de mutation	2 714,65	0,00
012 - 6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	1 000,00
7788 ()	Produits exceptionnels divers	1 027,84	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 742,49</b>	<b>3 742,49</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 742,49</b>	<b>3 742,49</b>

BONNAL Nathalie, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

**à la Mairie, le 19/10/2023**

**BONNAL Nathalie, Maire**

*Le Secrétaire de séance  
Gilles PASCAL*



Publication le 07-11-2023

Copyright A.G.E.D.I

Préfecture

Date de réception de l'AR: 07/11/2023  
048-200083335-DE\_2023\_048-DE